

264 P NP **DM84.2**

Projet d'aménagement du parc éolien
Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills
et Saint-Jean-de-Brébeuf

MRC Les Appalaches

6211-24-046

Jean-Pierre Malo

1. Présentez-vous

Bonjour,

Je suis un aménagiste et interprète du patrimoine diplômé du Cégep de St-Félicien natif de Kinnear's Mills. L'environnement exceptionnel de Kinnear's Mills m'a vu grandir et a forgé ma vision du monde. J'ai quitté Kinnear's Mills pour compléter mes études. À mon retour, j'ai compris toute la valeur de l'endroit, de son environnement et de son patrimoine unique. Je suis un amoureux de Kinnear's Mills. Sa quiétude et la qualité de vie qu'on y retrouve n'a pas de prix.

Jusqu'à hier Kinnear's Mills avait su demeurer un havre de paix, un lieu de ressourcement inestimable, irremplaçable. Mais, il y a désormais d'autres créatures qui ne sont pas des urubus qui planent au-dessus de nos têtes. Et celles-ci sont plutôt imposantes et leurs intentions mystérieuses.

264 P NP **DM84.2**

Projet d'aménagement du parc éolien
Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills
et Saint-Jean-de-Brébeuf

MRC Les Appalaches

6211-24-046

Jean-Pierre Malo

2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?

Je m'intéresse à ce projet car celui-ci aura des impacts négatifs majeurs sur la qualité de vie des citoyens de Kinnear's Mills et sur leur environnement à plusieurs égards :

- ✓ Diminution de la qualité d'un environnement exceptionnel ;
- ✓ Beaucoup de bruit pour un environnement silencieux et paisible ;
- ✓ Problèmes de santé réalistement envisagés ;
- ✓ Destruction d'un paysage exceptionnel ;
- ✓ Aucun emploi créé localement ;
- ✓ Retombées économiques négligeables comparativement aux impacts négatifs potentiels ;
- ✓ Rapports de forces complètement abhérents entre les exploitants du parc éolien et les citoyens ;
L'éventualité de voir la municipalité placée comme arbitre ne peut être considérée vu les intérêts et les rapports de force économiques impliquées de part et d'autre ;
- ✓ Ce projet est incompatible avec l'identité et le patrimoine de Kinnear's Mills ;
- ✓ Ce n'est pas du développement durable.

J'aimerais bien trouver des retombées positives significatives, et j'insiste sur ce qualificatif, mais malheureusement... il n'y en a pas!

3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?

Ce projet est inacceptable dans le milieu car :

- ✓ Il n'a fait l'objet d'aucune consultation des citoyens ;
- ✓ Les seules personnes prises en compte sont celles qui ont signées des ententes avec le promoteur ;
- ✓ Certains politiciens locaux sont en conflits d'intérêts ;
- ✓ Les exploitants seront les seigneurs des lieux et n'auront, dans les faits, de compte à rendre à personne ;
- ✓ Le milieu avait déjà entamé des projets de développements et le parc éolien est incompatible avec la vocation récréo-touristique et écologique évidente des lieux, les investissements et les décisions prises antérieurement dans cette direction;
- ✓ Je le répète...Ce n'est pas du développement durable.

4. L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?

Non, on nous impose des éoliennes issues de technologies déjà dépassées. Le nombre d'éolienne pourrait être réduit du tiers, voir de la moitié avec un quantité d'énergie produite équivalente. Et donc réduire tous les impacts négatifs de manière significative tout en permettant d'éloigner d'avantage les éoliennes des zones habitées ou sensibles au niveau visuel, sonore et environnemental.

En implantants ces éoliennes dans à peu près toutes les parcelles de forêt mixte disposées le long de la vallée du ruisseau Old Mills, ont réduit de manière drastique la diversité des habitats et la qualité de l'habitat d'un corridor vert actuellement peu morcellé qui se doit de demeurer diversifié et relativement continu pour satisfaire aux besoins de nombreuses espèces dont le cougar. Cet animal dont la présence devrait d'ailleurs nous rendre particulièrement fier, car il démontre la quiétude et la qualité de l'environnement de Kinnear's Mills et de la vallée du ruisseau Old Mills.

5. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ?
Lesquels et comment ?

Le projet tel que présenté est clairement inacceptable. Pour en atténuer les impacts, et arriver à un compromis relatif entre les différents acteurs il y a peut être des pistes à explorer.

Pourquoi ne pas adapter le projet en fonction des normes actuellement sur la table en Ontario. L'Ontario a une expérience beaucoup plus grande dans la filière de l'énergie éolienne et les leçons qui en ont été tirées peuvent guider les québécois dans les développement de parcs éoliens dans l'immédiat et pour le futur. Soyons soucieux de bien faire les choses et ne nous laissons pas entraîner dans des erreurs stupides par impatience et par folie de grandeur imposée ou vendue avec talent.

Les normes ontariennes suggèrent d'assurer que les éoliennes industrielles soit situées à au moins 550 mètres de l'habitation la plus proche pour les projet de cinq éoliennes et moins. Il est aussi important de tenir compte du niveau sonore initial de l'environnement où les éoliennes seront installées.

Une bonne ligne de conduite à ce niveau serait de considérer la recommandation du MSSS d'un maximum d'augmentation du bruit de trois à cinq décibels supplémentaire seulement au niveau sonore initial à 500 mètres de distance. (Voir la transcription des audiences à ce propos).

Aussi, il serait également judicieux d'attendre les résultats préliminaires des études ontariennes en cours sur les effets des éoliennes sur la santé humaine et qui devraient commencer à être disponibles d'ici environ un an et demi avant de poursuivre le développement du parc.

En attendant, à la page 17 d'un rapport datant de juin 2009, le Dr. Christopher Hanning affirme : "In my expert opinion, from my knowledge of sleep physiology and a review of the available research, I have no doubt that wind turbine noise emissions cause sleep disturbance and ill health." Il ajoute plus loin : "The only mitigation of sleep disturbance from industrial wind turbine noise is a setback of at least 1.5 km and probably greater." Bref, les éoliennes semblent troubler le sommeil et causer des problèmes de santé et une distance d'au moins 1.5 km des résidences, ou même d'avantage, est le seul moyen de prévention. (pour les détails, le rapport du Dr. Hanning est joint à mom mémoire.)

Aussi, le principe de partenariat public-privé doit être revu ou même abandonné car il place les citoyens québécois en position défavorable face à de grandes industries privées aux ressources quasi illimitées advenant des litiges.

6. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?

Dans sa forme actuelle le projet ne peut être autorisé. Les citoyens de Kinnear's Mills ne peuvent compter ni sur leurs ressources individuelles ou collectives, ni sur leurs élus ni sur aucune ressource extérieure pour réaliser une étude d'impact indépendante. Ils sont laissés à eux-même, sans ressources financières, avec le temps que la vie leur laisse en dehors du travail et de leurs autres occupations, face à des élus, à un promoteur et différents groupes d'intérêts organisés aux ressources financières quasi illimitées qui souhaitent leur imposer un projet pour lequel les citoyens n'ont, faut-il le rappeler, jamais été consultés.

L'étude d'impact réalisée par SNC-Lavalin pour le promoteur est la seule source d'informations existante quand vient le temps de dresser un semblant de portrait de l'environnement dans lequel le projet serait réalisé. Bien que les méthodes utilisées puissent être considérées valables, les résultats présentés dans l'étude, tel que spécifié dans l'avis au début de celle-ci, ne peuvent être considérés valables puisque SNC-Lavalin indique clairement que dans l'éventualité que ces résultats pourraient nuire au projet, le promoteur peut en faire ce qu'il veut... Donc modifier la «réalité», s'il le faut, pour rendre le projet acceptable au niveau de l'impact environnemental et social.

De plus, le promoteur a explicitement mis en garde les opposants au projet qu'ils contreviennent au respect des droits d'auteurs s'ils utilisent les données contenues dans l'étude d'impact remise au MDDEP pour étayer leur argumentaire pour s'opposer au projet. Il semble donc déjà prêt à traîner les gens qui se mettent sur son chemin devant les tribunaux? Ça promet... Et puisqu'un portrait environnemental indépendant n'existe pas, comment est-ce qu'un suivi véritable serait-il possible?

Le rapport de force entre la municipalité et les citoyens et les entreprises privées concernées s'annonce tristement farfelu. Kinnear's Mills est littéralement vendu à rabais à des actionnaires sans visage. La municipalité et ses citoyens n'auront aucun poids et aucune ressource à leur disposition advenant la nécessité de faire appel aux élus ou aux tribunaux pour faire valoir leurs droits et leurs intérêts.

Les règlements et les ententes laissent actuellement trop de place à de possibles abus de la part du promoteur mais surtout de la part des exploitants futurs dont l'identité reste malheureusement dans l'ombre.

7. Avez-vous d'autres suggestions ?

Personnellement, je juge que, suite à une analyse des données recueillies lors des inventaires réalisés pour l'étude d'impact (faune aviaire et chiroptères) ainsi que ceux réalisés pour les sentiers pédestres existants à Kinnear's Mills (faune aquatique, mammifères et faune aviaire). La vallée du ruisseau Old Mills est définitivement un habitat faunique exceptionnel qui mérite un statut de protection légal particulier limitant l'établissement d'éoliennes ou toute activité industrielle dans le secteur.

Les failles soulevées par l'implantation éventuelle de ce projet sont communes à tous les projets de développements éoliens en partenariat public-privé actuellement sur la table au Québec. En faisant les choses à la hâte des étapes cruciales ont été escamotées et cela dicte d'imposer un moratoire immédiat sur le développement éolien au Québec afin qu'un cadre précis et uniforme soit enfin appliqué pour que la santé et l'environnement des citoyens soient sérieusement pris en compte et pas seulement les intérêts économiques d'une industrie avide et impatiente bénéficiant d'une presse favorable et de moyens logistiques et financiers gargantuesques.

On nous a vendu l'éolien en disant que cela permettrait la protection de nos rivières. Mais voilà qu'une fois ces belles promesses oubliées on frappe sur les deux fronts. On continue la destruction des rivières du Nord et on s'attaque aux derniers territoires exceptionnels relativement intact du sud du Québec. Les opposants à l'éolien se trouvent coincés entre ceux qui jurent par l'éolien comme énergie propre sans discernement et ceux qui rêvent d'argent facile parce qu'ils sont en mal de messie pour stimuler leurs région. Le messie n'existe pas et si au moins ce messie avait sa maison à proximité de 36 éoliennes de 125 mètres il aurait un brin de crédibilité.

Il me paraît regrettable qu'au Québec, en 2009, il soit encore aussi facile de piétiner d'honnêtes citoyens par des procédés inspirés du colonialisme sauvage pour implanter un parc industriel en pleine nature et piller les ressources d'une communauté. Ce scénario sonne comme du déjà vu et ce n'est pas un peu de teinture verte sur un dépliant en papier glacé qui viendra réparer le mal fait à la démocratie.

Bien que j'ai tenté de rédiger mon mémoire dans le respect des autres participants, sans tenir de propos pouvant porter atteinte à leur dignité, à leur honneur, à leur réputation ou à leur vie privée, j'en suis venu à me demander : « Et pourquoi donc ? » Puisque certains de ces autres participants par leur attitude et leurs actions lors de l'implantation et la réalisation de ce projet n'auront fait preuve d'aucun respect des autres participants et auront impunément porter atteinte à la dignité, à l'honneur et à la qualité de vie de toute une communauté, ou du moins, à la majorité de celle-ci. Voilà mon opinion. J'espère seulement que, pour une fois, l'appel à la justice lancé par ceux qui veulent tout simplement que les choses se fassent dans la transparence, l'ordre et le respect sera entendu.

J'aimerais joindre à mon mémoire une lettre envoyée à l'organisme Héritage Kinnear en décembre 2008 qui va comme suit :

« Bonjour,

J'espère que la saison 2008 a été un franc succès et que toute l'équipe d'Héritage et les visiteurs et les marcheurs ont passé de bons moments à Kinnear.

Je suis un peu (énormément) inquiet de la tournure que prend le projet des éoliennes à Kinnear. Il semblerait que Kinnear n'appartient plus à ses citoyens (ni à ses élus!) mais bien à des promoteurs de plus en plus imposants et gourmands. Je ne suis absolument pas contre des éoliennes à Kinnear, au contraire cela peut être un bon coup, mais présentement Kinnear s'apprête à assumer tous les inconvénients en retirant moins que des miettes en retour... si ce ne sont les miettes de Kinnear même.

Voici un outil offert par un organisme québécois spécialisé dans l'évaluation de la valeur de nos paysages.

<http://www.paysage.qc.ca/guide/index.html>

Les organismes liés au tourisme et à la mise en valeur du patrimoine et les municipalités peuvent s'y référer quand vient le temps d'évaluer de manière éclairée la valeur de leur paysage et la portée des interventions qui peuvent l'affecter.

En bref, le paysage, partie intégrante du patrimoine, appartient à tous... et pour longtemps. Tous doivent être entendus.

Mon humble avis... et en toute logique... 70 éoliennes c'est trop... 30 bien situées peut être positif... À condition d'études environnementales indépendantes et sérieuses et de retombées sociales et économiques positives beaucoup plus significatives que celles offertes présentement à Kinnear. (Pas seulement des retombés pour quelques individus, mais des retombées réelles pour TOUTE la collectivité et pas seulement pour les collectivités d'ailleurs!)

(NOTE: on parle désormais de 36 éoliennes sur le territoire de Kinnear's Mills. Ayant maintenant pu prendre connaissance de la taille et des impacts du projet, je suggère désormais l'abandon pur et simple et non seulement une réduction du nombre d'éoliennes.)

De manière réaliste, il faut que 80 à 100% de la population de Kinnear soit HEUREUSE pour les 20 prochaines années de vivre avec les éoliennes tous les matins et tous les soirs, été comme hiver. La famille Kinnearoise n'est pas grande et moins de 80 % d'heureux (ce qui est déjà 70 mécontents sur 350 habitants) ne serait définitivement pas suffisant pour prévenir l'effritement de ce qu'il reste de notre communauté peu nombreuse mais encore fière, unie et (contrairement à ce que les entreprises impliquées semble prendre pour acquis...) bien vivante.

Historiquement, Kinnear's Mills tient son nom de l'oeuvre (les moulins) d'un entrepreneur, immigrant certe, mais bien enraciné localement (James Kinnear). Ici, la perspective est différente, il s'agit d'entrepreneurs extérieurs qui, jusqu'à présent, semble peu intéressés par qui nous sommes et ce que nous sommes et Kinnear's Mills en tant que communauté n'est actuellement pas suffisamment impliqué

dans le projet. C'est comme si Kinnear n'existait même pas aux yeux du reste du monde (Ce qui est triste, pathétique, tragique et tout ce qui a de plus sombre pour notre communauté.)

J'ai confiance en Héritage et j'admire votre travail depuis toujours. Les éoliennes amènent du nouveau à Kinnear's Mills. Héritage K.M., par sa mission qui consiste à mettre en valeur le site historique et le patrimoine de Kinnear's Mills en offrant des visites guidées et animées ainsi que divers événements culturels est directement interpellé par le projet à plusieurs égards. L'arrivée potentielle des éoliennes amène à redéfinir le patrimoine de Kinnear's Mills et à redéfinir l'offre touristique également. Le paysage est un TRÈS GROS morceau au niveau du patrimoine collectif et touristique pour Kinnear. Ne pas en tenir compte serait une grave erreur ayant des conséquences à très long terme. Rejeter le projet en bloc serait aussi une erreur car Kinnear's Mills cherche à se réinventer, à se revitaliser mais cela doit se faire pour Kinnear et avec Kinnear et non à ses dépens .

Notre patrimoine, c'est-à-dire l'ensemble des biens matériels et immatériels, qu'ils soient d'ordre naturel, culturel ou historique, appartenant à notre communauté et transmissibles d'une génération à une autre n'est actuellement pas considéré à sa juste valeur dans l'évaluation du projet d'établissement du parc éolien.

Oui, à un développement positif pour Kinnear's Mills. Non à la liquidation de nos biens... On nous traite comme un mort! Un peu de respect s.v.p.

Au plaisir de se revoir et peut-être de retravailler ensemble pour Kinnear, en vous souhaitant une bonne année 2009.

Je m'ennuie de Kinnear. Le temps y passe autrement, le vent y est doux... et pas seulement bon à faire tourner les "éoliennes-des-autres".

À bientôt!

(Signature)

Aménagiste et interprète du patrimoine
...et amoureux de Kinnear »